

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CONCOURS	CIMIEZ		2 pages
	NOTE D'INFORMATION	Création	MàJ	Vérification
		26/06/2015	26/06/2015	26/06/2015
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : François GAYTTE Poste 34660	26/06/2015	06/07/2015	Jusqu'au 06/09/2015

AVIS DE RECRUTEMENT RESERVE SANS CONCOURS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n°90-839 du 21 septembre 1990 modifié par le décret n°2007-1184 du 3 août 2007 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2013-121 du 6 février 2013 pris pour l'application du chapitre III du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un recrutement réservé sans concours est ouvert en vue de pourvoir **20 postes D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE** au sein du CHU de Nice.

ARTICLE 2 :

Peuvent faire acte de candidature les agents contractuels occupant des emplois de catégorie C, sans condition de titre, de diplôme ou d'âge et remplissant les conditions d'ancienneté fixées dans le décret n° 2013-121 du 6 février 2013. Conformément au décret susvisé, un courrier est adressé aux agents concernés.

ARTICLE 3 :

Pour pouvoir postuler, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre incluant notamment les formations suivies, les emplois occupés en précisant la durée, le pôle et le service d'affectation,
- Deux enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse.

ARTICLE 4 : Les demandes doivent être adressées au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ESPACE CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ
4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être **IMPERATIVEMENT**
envoyées par courrier postal,

au plus tard le 6 SEPTEMBRE 2015
(date de clôture des inscriptions)

Seuls seront convoqués à l'entretien prévu à l'article 5 du décret n°2007-1184 du 3 Août 2007, les
candidats retenus par la Commission de sélection.

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER